

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MARDI 30 AOUT 2011

L'an deux mille onze, le mardi trente août à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOX, Christophe MAURIES, Laurence ROUSSET, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Jean-Marc ALLAIN qui a donné procuration à Geneviève SOCCOL. Monique MARTY qui a donné procuration à Claude ALBA. Pascale ROMERO qui a donné procuration à Jacqueline ESCANDE.

Date de la convocation : 23/08/2011
Date d'affichage : 23/08/2011

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Lecture est donnée du compte-rendu précédent. L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) EMBAUCHE DE M. Quentin BOUSQUET

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le CUI (contrat unique d'insertion) de Monsieur Quentin BOUSQUET prend fin le 31 août 2011. Il rappelle que M. Quentin BOUSQUET a effectué un premier contrat CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) du 1^{er} novembre 2009 au 30 juin 2010, puis deux contrats CUI depuis le 1^{er} juillet 2010 jusqu'à ce jour. Il a également bénéficié des formations dans le cadre de ces contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **DECIDE** de nommer Monsieur Quentin BOUSQUET Adjoint Technique territorial 2^{ème} classe stagiaire à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2011.

2) PARTICIPATION COMMUNALE AUX TARIFS DES REPAS (Cantine scolaire)

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 ont augmenté de 1.29 %.

- repas adulte scolaire : 4.38 € HT soit 4.62 € TTC
- repas primaire : 3.85 € HT soit 4.06 € TTC
- repas maternelle : 3.73 € HT soit 3.94 € TTC
- repas personnes âgées : 6.88 € HT soit 7.26 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal **DECIDE**, à 15 voix pour :

- de maintenir la participation communale à 0.70 € par repas pour le repas primaire et le repas maternelle. Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :
 - **3.36 € pour le repas primaire**
 - **3.24 € pour le repas maternelle**
- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 4.62 €** (pas de participation communale)
- d'appliquer cette décision pendant la durée du contrat avec la cuisine centrale de Castres
- de spécifier que les augmentations à venir ne seront pas prises en compte par le conseil municipal et resteront à la charge des familles.

3) VENTE DES CONTAINERS CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait acheté deux containers isothermes le 15 novembre 2007 pour une somme de 1 150 euros. Cet achat avait été effectué à la demande de la cantine de Vielmur pour le transport des repas.

Les repas étant à présent fournis par la cuisine centrale de Castres, ces containers ne sont plus utiles, par conséquent, Monsieur le Maire propose de les vendre à 500 Euros TTC (soit 250 Euros TTC chacun) et de verser cette somme au C. C. A. S. de Fréjeville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour :

- de vendre les deux containers isothermes à 500 Euros TTC (soit 250 € TTC chacun)
- de verser cette somme au C. C. A. S. de Fréjeville

4) DESIGNATION DES REFERENTS CANICULE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général (Service Médico-social personnes âgées) concernant la mise à jour des référents canicule. Il convient donc de désigner des référents parmi les membres du Conseil municipal. Les référents communaux apportent une aide au repérage des personnes âgées isolées sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DESIGNNE à 15 voix pour, Madame Geneviève SOCCOL et Monsieur Claude ALBA comme référents canicule.

5) AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES.

L'entreprise PRADINES doit informer ECSO (qui assure la mission sécurité, protection, santé) de tous les sous-traitants utilisés pour la construction du bâtiment.

Il faut prévoir l'aménagement du parking (emplacement de parking + éclairage).

L'éclairage public ne sera pas installé avant l'été 2012, par conséquent il convient de prévoir l'installation sur le bâtiment d'un éclairage suffisant type halogène.

6) DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le plan de financement de la construction des vestiaires, opération budgétisée en 2011 au compte 2313-146 et qui s'élève à 129 598.66 € HT, soit 155 000 € TTC.

Les subventions octroyées à ce jour, pour un montant total de 30 600 €, sont les suivantes :

- La Région (FRI) : 7 000 €
- Le CNDS : 13 600 €
- La subvention exceptionnelle de M. le Député Bernard Carayon : 10 000 €

Monsieur le Maire précise que le Conseil Général, sollicité en 2010 dans le cadre du FDT, prévoit de statuer sur le montant de la subvention en fonction du présent plan de financement, le montant des travaux ayant, depuis 2010, évolué à la hausse.
La subvention attendue de la part du Conseil Général est de 31 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 15 voix pour, le plan de financement présenté par Monsieur le Maire et sollicite l'octroi du FDT auprès du Conseil Général pour la construction des vestiaires suivant les nouveaux montants des travaux à savoir 129 598.66 € HT.

En conséquence, l'autofinancement communal du programme de construction des vestiaires sera de 92 900 €. Un emprunt de 65 000 € a été contacté.

7) Pétition pour la mise en place de panneaux « sens interdit sauf riverains » au hameau de la Négrarié

Cette question a été exposée. Elle doit être étudiée. Une réponse sera portée ultérieurement.

8) Assainissement

Le cabinet d'études EATC est venu arpenter le village et le Pujol ; une proposition sera rendue au mois d'octobre-novembre 2011.

QUESTIONS DIVERSES

- Cantines impayées : la mairie ne peut pas agir via un huissier car c'est la Trésorerie qui est en charge du recouvrement et qui met en place une procédure spécifique de poursuite
- Loyers impayés : il faudra demander impérativement un cautionnaire lors de la signature des prochains contrats.
- Réparation conduite d'eau à l'Issartade : le budget étant voté, il faut faire pression pour lancer les travaux
- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu le 11 novembre à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.